

**La Chambre de commerce
internationale et la régulation de
la société de l'information**

Par Valérie Fournier-L'Heureux

PLAN

1. Du régime des télécoms à la constellation institutionnelle de la société de l'information
2. Quelques constats : transfert du pouvoir normatif, augmentation de l'autorité des acteurs privés et de la coopération interfirme
3. L'ABC de la CCI
4. La vision de la CCI de la gouvernance d'Internet idéale
5. Le rôle des États et celui du secteur privé selon la Chambre
6. Un rôle limité pour chaque institution œuvrant à la gestion du cyberspace
7. Conclusion

La privatisation de la gouvernance

- C'est à partir des années 1980 que la privatisation et les préoccupations qu'elle sous-tend - l'efficacité, par exemple - ont touché un nombre croissant de secteurs.
- Tout ceci a pour conséquence de pousser vers la création et la légitimation de l'autorité privée (Cutler *et al.*, 1999).
- Cette tendance lourde provient entre autres de la perception généralisée associant secteur privé et expertise, mais aussi des activités des entreprises visant à améliorer leur position en termes de légitimité morale (Fuchs, 2007, p. 140).

Privatisation de la gouvernance de la société de l'information

3. On assiste depuis un certain temps déjà à **privatisation de la régulation des télécommunications.**

- Cette tendance fait suite à l'érosion graduelle du régime international régulant ce domaine qui commença dans les années 1970.
- L'ancien régime, vieux de plus d'un siècle, était fondé sur les principes de souveraineté nationale, d'interconnexion des réseaux et d'approvisionnement conjoint des services de télécommunications.

Privatisation de la gouvernance de la société de l'information

- L'UIT (Union internationale des télécommunications) a vu son pouvoir s'éroder dans les années 1990 avec la libéralisation des télécommunications et de l'économie en général et la montée en puissance de nouvelles institutions comme l'ICANN et l'OMC.
- Depuis, les spécialistes s'entendent sur le fait qu'une gouvernance globale se développe peu à peu dans ce secteur, les États cédant leurs prérogatives en grande partie au secteur privé et, dans une moindre mesure, à des ONG.

Transfert de l'autorité politique

La littérature s'accorde sur le fait que les politiques globales sont de plus en plus caractérisées par la **pluralité croissante des acteurs** impliqués et revendiquant une part de l'autorité sur les déroulements normatifs actuels.

Le rôle croissant du monde des affaires

- Plusieurs analystes estiment que les firmes multinationales sont désormais des acteurs qui influencent grandement le cours des relations transnationales.
- Les politologues ayant dirigé leur attention sur la montée en puissance des acteurs non-étatiques concluent bien souvent en soulignant que ce sont les entreprises qui bénéficient le plus de ce transfert de pouvoir.

Augmentation de la coopération interfirme

Cela aurait engendré un accroissement de la **coopération entre les entreprises** qui vise à élaborer une voix commune parlant au nom du monde des affaires en tant qu'entité et favorisant la priorisation de ses intérêts.

Le rôle des associations d'entreprises

- Intermédiaires qui traduisent les intérêts, les demandes et les attentes des entreprises à leurs contreparties.
- Elles augmentent la perception de légitimité du pouvoir normatif des acteurs privés.
- La plupart de ces associations servent de représentants à leurs membres, notamment dans le cadre des institutions multilatérales et des autres forums, où elles poussent pour une gouvernance globale plus sympathique aux positions du monde des affaires.
- Elles jouent un rôle significatif dans la formation de la régulation en tant que partenaires dans les discussions et les négociations, établissant des standards afin de réguler leurs propres comportements ainsi que l'environnement dans lequel leurs activités ont lieu.

Pouvoir instrumental et pouvoir structurel

- L'approche relationnelle, toujours dominante aujourd'hui, se base sur la conception du pouvoir focalisant sur les acteurs et présume de la rationalité instrumentale dans l'usage du pouvoir.
- Les tenants de l'approche structuraliste soutiennent que les structures de pouvoir doivent être au centre de toute analyse tentant de comprendre sa distribution ainsi que son exercice.

Le pouvoir discursif

- Les approches discursives estiment que le pouvoir s'exerce par le biais des normes, des idées et des institutions sociétales, ce qui veut dire qu'elle ne s'intéresse pas qu'à la poursuite des intérêts comme le font les approches dominantes, mais bien à la création des intérêts (Fuchs, 2004, p. 6).
- Joseph Nye (1991, 2002), avec son concept de «*soft power*», est l'une des figures de proue de la littérature des RI usant de la notion de pouvoir discursif, à l'instar d'Helen Milner (1991) qui lia le concept d'autorité avec celui de légitimité.

En quoi la Chambre de commerce internationale (CCI) est-elle représentative du monde des affaires?

- (1) représente la voix du commerce depuis 1919 à l'échelle internationale;
- (2) a été chargée d'exprimer les besoins et la vision du monde des affaires lors du récent Sommet sur la société de l'information (SMSI), qui s'est tenu sous l'égide de l'ONU en 2003 et 2005;
- (3) a des membres issus des cinq continents;
- (4) les principales FMN dans le secteur des TIC sont toutes membres de la Chambre, à quelques exceptions près;
- (5) a été fort prolixes au sein des différentes plateformes où se discutent les développements normatifs liés à la société de l'information et à l'Internet, produisant une panoplie de documents et prenant la parole à maintes reprises au nom du monde des affaires.

La CCI, un incontournable de la gouvernance d'Internet

« Le principal organisme non gouvernemental qui œuvre pour la mise en place de règles uniformes en matière d'échanges de données et de transactions dématérialisées est la CCI » (Linant de Bellefonds, 2005, p. 9).

L'EBITT

- Commission de la CCI portant uniquement sur le commerce électronique, les technologies de l'information et les télécommunications (EBITT).
- Développe depuis 1998 des prises de position sur les politiques à appliquer et les instruments pratiques à utiliser selon le secteur privé.
- Le but est d'accroître la compréhension qu'ont les autres acteurs des besoins du monde des affaires si l'on souhaite qu'il continue à développer tant l'Internet que les TIC.

L'EBITT : groupes de travail

Le champ d'expertise de cette commission comprend quatre thématiques avec chacune un groupe de travail qui lui est entièrement dédié.

Ces thèmes sont :

- (1) la protection des données et la confidentialité;
- (2) l'infrastructure et les services liés à Internet et aux télécommunications;
- (3) la sécurité et l'authentification; et
- (4) la juridiction et la législation applicables.

L'EBITT : sujets couverts

- aspects commerciaux et légaux des télécoms et du cybercommerce
- impacts de la régulation du contenu d'Internet
- renforcement des lois sur l'entreposage des données sur le trafic
- déploiement du haut débit
- pourriels (spams)
- gouvernance d'Internet
- approvisionnement mondial en technologies de l'information
- logiciels libres
- l'ICANN et sa réforme
- rôle de l'UIT en général et dans le domaine d'Internet plus récemment
- importance des TIC pour la croissance (économique) et le développement (social)
- importance de la concurrence dans la régulation des TIC et du cybercommerce

Le BASIS

- La CCI a créé le BASIS (Business Action to Support Information Society) en 2006 afin de continuer le travail de *l'ICC-led Coordinating Committee of Business Interlocutors*, qui organisa la participation des acteurs privés aux deux phases du Sommet mondial de la société de l'information ayant été tenues successivement à Genève et à Tunis en 2003 et 2005.
- À la base, le but était de faire entendre l'opinion du secteur privé à l'échelle internationale dans le dialogue global portant sur les thématiques liées à la société de l'information, puisque certains gouvernements et organisations internationales ne créent présentement pas les conditions nécessaires à la croissance et au développement de ces technologies.

Le BASIS : thèmes abordés

- fracture numérique
- gouvernance d'Internet
- Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI)
- Alliance globale pour les TIC et le développement
- Désir de voir les gouvernements maintenir le potentiel de développement des TIC.

Membres du BASIS

Agoria, **Alcatel-Lucent**, Association for Competitive Technology (ACT), Atomz, Bell Laboratories, **Bello, Gallardo, Morales y Tsuru**, Bellsouth Corporation, **British Telecommunications**, Bundesverband der Deutschen Industrie, Chamber of Economy of Belgrade, **Cisco Systems**, Compassrose International Inc., Comptia, Cuatrecasas Abogados, **Dannemann Siemsen Bigler & Ipanema Moreira**, **Deutsche Telekom**, **Ericsson**, E-skills Industry Leadership Board, **European Broadcasting Union**, France Telecom, Fujitsu, **Global Information Infrastructure Commission**, Hal Kwalwasser, **IBM**, ICC Austria, **ICC Belgique**, **ICC Mexico**, **ICC Russia**, ICC Switzerland, **Information Technology Association of America**, Intel, Jamil and Jamil, Japan Business Federation (**Nippon Keidaren**), Lalive Attorneys at Law, Lockheed Martin, Mcade, **Microsoft**, **Netchoice**, NewsCorp, **Nokia**, **Nokia Siemens Networks**, Sify, Spinnovation, Squire, Sanders and Dempsey, Summit Strategies International, Talal Abu-Ghazaleh Organization, Taos, **Telecom Italia**, **Telefonica**, The Computer Society of Kenya, Thedcoffice, Trustweaver, **U.S Council for International Business (USCIB)**, Verisign, **Verizon Communications**, **Vodafone Group PLC**, **World Information Technology and Service Alliance (WITSA)**. Huawei, NEC.

Membres du BASIS : Les grands absents

AT&T, Sprint Nextel, Motorola, Google, Amazon.com, Commscope, Harris, Qualcomm, Liberty Global, TD ameritrade holding, L-3 communications HLDGS, NTT, Yahoo!, etc.

Stratégies de la CCI afin d'augmenter son pouvoir normatif

- La CCI utilise plusieurs stratégies afin de faire en sorte que sa vision de la gouvernance d'Internet idéale prévale : recommandations politiques, interventions orales, représentations physiques, lettres destinées aux décideurs, élaboration de boîtes à outils pour les dirigeants d'entreprises et d'autres destinées aux gouvernements, codes etc.
- *«ICC seeks influence through discursive means by presenting its material as a helping hand' to those seeking to understand the Internet and its surrounding technologies, and as 'roadmaps' and 'matrices' for the kinds of (non-)decisions that will ensure the future growth and smooth operation of the Internet. » (Flyverbom et Bislev, 2008b, p. 137)*

La principale préoccupation de la CCI

La continuation de la croissance et de la stabilité d'Internet, de plus en plus essentielle au secteur privé et à ses activités économiques. (basé sur une entrevue réalisée avec un représentant de la CCI en 2005)

La CCI et le cybercommerce

- La CCI travaille particulièrement sur la question du commerce électronique. Dix-huit organisations régissent ce domaine, et la Chambre voudrait bien réduire et rationaliser toute cette implication afin de lui permettre de développer une approche autorégulatrice issue du monde des affaires.
- Braithwaite et Drahos décrivent cette tentative de la CCI comme une « *ambitious (...) attempt at forum-shifting* » (2000, p. 344).

La vision de la CCI de la gouvernance d'Internet

- Selon elle, la notion même de gouvernance d'Internet n'est pas appropriée, puisqu'elle présuppose du fait qu'une seule entité contrôlerait le réseau des réseaux. À son avis, les organisations privées assurant présentement la **coordination technique** devraient pouvoir continuer de jouer leurs rôles normatifs respectifs.
- Elle veut voir le **politique hors du cyberspace** et que l'on distingue la coordination technique des politiques publiques.
- Les objectifs visés par la CCI sont la création d'un cadre légal, financier et politique encourageant l'entrepreneuriat, l'innovation et l'investissement ainsi que la continuation de la gestion et de la coordination techniques d'Internet menées par le monde des affaires. Tout ceci, selon ses dires, dans le but de préserver la sécurité, la stabilité et l'interopérabilité du réseau.

Les grandes lignes de la vision de la CCI

- La CCI rate rarement une occasion de mentionner que les innovations technologiques et l'aterritorialité ont comme conséquences de chambouler les règles conventionnelles régissant les télécommunications et de **renverser l'ordre westphalien**.
- La Chambre insiste pour mettre de l'avant le thème de la **construction des capacités** et de l'**éducation** ainsi que celui de la **liberté d'expression**.
- La CCI réitère à maintes reprises qu'une forte **protection des droits de propriété intellectuelle** est à son avis un préalable à la participation pleine et entière du monde des affaires dans la société de l'information. La numérisation de l'information amène de nouveaux défis importants à la propriété intellectuelle.

La légitimation de l'autorité politique de la CCI lors du SMSI

- La CCI a joué un rôle central lors du SMSI, organisant la participation des acteurs privés lors des deux phases du Sommet
- Les pays hôtes ont invité la CCI à créer le Comité coordonnateur des interlocuteurs du monde des affaires (Coordinating Committee of Business Interlocutors, CCBI)
- Coalition composée d'associations commerciales propres au secteur des TIC et au cybercommerce, d'autres regroupements d'entreprises à la mission plus générale, d'entreprises du domaine de l'équipement, des logiciels et de télécoms ainsi que de grands utilisateurs et consommateurs de technologie.
- Légitimation auprès des autres parties prenantes et du secteur privé lui-même

Le rôle de l'État dans la régulation du cyberspace selon la CCI

(1) promouvoir l'investissement, (2) encourager l'entrepreneuriat et (3) stimuler l'innovation, (4) s'assurer de mettre en place un système légal, politique et financier qui permet de promouvoir la concurrence, (5) l'indépendance des régulateurs et des instances judiciaires, (6) le respect de la règle de droit, (7) un système légal stable et prévisible, (8) augmenter la coopération concernant le développement d'Internet, (9) travailler à l'expansion de l'accès à Internet sur leur territoire, (10) assurer la protection de la propriété intellectuelle, (11) libéraliser les télécommunications, biens et services liés aux technologies de l'information transigeant par le cyberspace et finalement (12) respecter le principe de la neutralité technologique .

Le rôle de la régulation privée du cyberspace selon la CCI

- Rôle historique des acteurs privés dans le développement et la gestion des secteurs de technologie de pointe.
- Avantages de l'autorégulation : flexible, peu dispendieuse, particulièrement bien adaptée dans un marché où l'on retrouve des millions de fournisseurs de contenu individuels et permet de plus de conserver des barrières à l'entrée très basses et encourage l'innovation et la concurrence.
- Par exemple, dans le cas de la distribution de contenu en ligne, le classement du contenu, le filtrage ainsi que le contrôle parental (toutes des solutions issues du secteur privé) représentent à son avis des alternatives efficaces à la régulation.

Ce que la CCI pense de l'UIT

- La CCI reconnaît le rôle central qu'a joué l'UIT pendant plus d'un siècle en développant des standards pour les réseaux de télécommunications et en préservant le spectre radio des possibles interférences entre les fréquences. Encore aujourd'hui, l'association estime son rôle critique dans la croissance de la densité des télécommunications et dans la sensibilisation à l'échelle mondiale au niveau des normes liées à la téléphonie conventionnelle et portable.
- La Chambre est cependant très claire sur le fait que l'organisation ne devrait pas outrepasser son mandat. Elle devrait plutôt se concentrer sur les secteurs lui appartenant depuis toujours, et ne pas tenter d'investir le champ d'action des autres sites de régulation, l'ICANN, notamment.

Ce que la CCI pense de l'ICANN

- Selon la CCI, le rôle de l'ICANN est grosso modo d'assurer le bon fonctionnement de l'Internet. À savoir allouer l'espace des adresses de protocole Internet (IP), attribuer les identificateurs de protocole, gérer le système de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques et les codes nationaux, et assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racines.
- À propos de l'internationalisation de l'ICANN, la CCI reconnaît les efforts de l'institution. Plus précisément, sur la controverse de son lien avec Washington, la CCI mentionne clairement qu'elle supporte l'objectif d'une ICANN indépendante et dirigée par le secteur privé.

Ce que la CCI pense du FGI

- La FGI a pour mission de favoriser le dialogue et le partage de l'information entre les parties prenantes impliquées dans la gouvernance d'Internet.
- La CCI mentionne souvent son entérinement du nouveau modèle de coopération internationale que représente le FGI, puisqu'il met toutes les parties prenantes sur un pied d'égalité : le monde des affaires, les gouvernements, les académiciens, la société civile et la communauté technique.
- La CCI demeure néanmoins contre la création d'une structure permanente pour le FGI ainsi que contre le fait que des décisions y soient prises. Selon elle, le FGI fonctionne bien parce qu'il est un environnement libre des manœuvres politiques et pressions intergouvernementales afin d'en arriver à des textes négociés .

Ce que la CCI pense de l'OMC

- Selon la CCI, l'OMC doit réduire les barrières et obstacles au cybercommerce.
- Elle doit aussi favoriser l'avancement du droit de la concurrence.
- La CCI aborde peu le rôle de l'OMC dans la gouvernance de la société de l'information comparativement à l'UIT, l'ICANN et le FGI.
- Selon la CCI, la libéralisation des télécoms, tant de base que celle des services à valeur ajoutée, doit demeurer l'une des priorités de l'OMC, vu le double rôle des télécommunications en tant que secteur de l'économie et aussi en tant qu'infrastructure soutenant le commerce de biens et services.

Ce que la CCI pense du rôle d'autres organisations

- ***Alliance mondiale pour les TIC et le développement (GAID)*** : favoriser la promotion des TIC comme moteur du développement
- ***Conseil économique et social (ECOSOC)*** : superviser le suivi des lignes d'action du SMSI
- ***Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)*** : travailler à la protection de la propriété intellectuelle rendue disponible sur les réseaux numériques.
- ***Internet Engineering Task Force (IETF), Internet Architecture Board (IAB), World Wide Web Consortium (W3C), Internet Society (ISOC), etc.*** : organisations privées de standardisation d'Internet qui doivent continuer leur travail sans modifier leur fonctionnement.

Conclusions

1. La régulation du cyberspace illustre bien l'émergence et la mise en concurrence de différents systèmes de règles.
2. Le monde des affaires apprécie beaucoup le multipartisme.
3. La CCI aimerait bien jouer sur les deux tableaux, développant des instruments non contraignants pour l'industrie et aussi pour tous les acteurs, mais préférant orienter le comportement et les décisions des autres parties prenantes et des institutions régissant les activités se déroulant dans le cyberspace.
4. La CCI est par ailleurs à la fois un forum pour les acteurs privés et un instrument stratégique de promotion de la vision du monde des affaires.

Conclusions

5. La CCI est aussi un lieu de lutte *interoligopolistique*, puisque des débats ont lieu entre les membres de la CCI avant d'en venir à une position commune.
6. Même s'il est difficile de prouver l'efficacité de ses tactiques et d'isoler l'influence particulière de la CCI, l'observation tend à démontrer que l'agenda de la gouvernance d'Internet concorde en grande partie avec les priorités du secteur privé.
7. L'association est par ailleurs considérée par les autres parties prenantes comme le représentant du monde des affaires. Ces prises de position et recommandations politiques tendent à naturaliser l'autorité politique qu'elle détient et à valoriser les instruments de régulation qu'elle élabore. La CCI a enfin réussi à dépeindre le monde des affaires comme un partenaire incontournable de la gouvernance d'Internet.

MERCI!